

# **PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 17 JUIN 2024**

~~~~~

*Date de la convocation : 12 juin 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie des Baux Sainte Croix, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Présents : MM. Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Frédéric THEBAUT, Christelle CHALAYE, Yohann MAXIMILIEN, Marie-Hélène LEFRANÇOIS, Joël MAILLARD, Olivier LEROUX, Isabelle HUBERT.

Etaient absents : Isabelle DUTERTRE, Carole DOUVILLE, Corinne HOURDIER (excusées).

Madame Isabelle DUTERTRE a donné pouvoir à Madame Christelle CHALAYE.

Madame Corinne HOURDIER a donné pouvoir à Madame Véronique MARIE.

Madame Martine LEDANSEUR a été nommée secrétaire.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### ***Procès-verbal de la séance du 02 avril 2024.***

A la demande de Monsieur Yohann MAXIMILIEN, Monsieur le Maire clarifie le point concernant les travaux d'éclairage public à La Clairière et confirme que les travaux sont effectivement terminés mais que le coût initialement estimé a été réajusté justifiant la nouvelle délibération.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 avril 2024 adressé par courriel.

### **➤ *Convention avec PRÉSENCE VERTE. (n°2024-043)***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil ce qu'est le service Présence Verte, un système de téléassistance pour les seniors ou les personnes handicapées.

La commune adhère à ce service depuis environ 30 ans.

Les services et tarifs ayant évolués, un renouvellement de la convention est nécessaire.

Le Maire soumet le projet de convention et propose les conditions régissant la participation financière de la commune pour les adhérents suivantes :

- Participation à hauteur de 50 % aux frais d'abonnement de base mensuel,
- Participation à hauteur de 50 % aux frais d'installation,
- Sans conditions de ressources

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de ce partenariat pour contribuer au bien-être des personnes âgées ou handicapées sur la commune et leur permettre de rester le plus longtemps possible chez elles ;
- L'autorise à signer ladite convention.

### **➤ *SIVOS DES TILLEULS***

Fermeture de la garderie : Monsieur Le Maire annonce la fermeture de la garderie des Baux Sainte Croix à partir de la prochaine rentrée scolaire. Cette décision a été validée lors du dernier conseil syndical au regard de la baisse significative de fréquentation et malgré les annonces faites auprès des parents.

Madame Véronique MARIE ajoute que l'ouverture d'une classe aux Baux Sainte Croix pour « désengorger » les Ventes aurait peut-être pu permettre de maintenir ce service.

Monsieur Le Maire propose d'attendre la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de la rentrée scolaire 2024/2025 pour statuer sur le changement de destination de la salle de garderie (vestiaire salle des fêtes et/ou salle de réunion des associations ?)

Désignation d'un référent « école » : Lors du Conseil Syndical du SIVOS des Tilleuls réuni en session du 22 janvier 2024, il a été demandé aux communes membres de désigner un référent « école ». C'est Monsieur Yohann MAXIMILIEN qui est désigné pour la commune.

Madame Christelle CHALAYE demande un point d'avancement du projet de travaux de rénovation de l'école, notant des remarques lors du dernier contrôle des installations électriques et une forte augmentation de la consommation électrique (chauffage des classes par radiateurs électriques).

Monsieur Le Maire indique des difficultés à trouver des financements et rappelle qu'à ce jour 30 % du coût estimé du projet serait subventionné. Il soumet l'idée de faire dans un premier temps un changement des convecteurs électriques pour une nouvelle génération programmable.

Messieurs Olivier LEROUX et Joël MAILLARD font remarquer que l'isolation doit être refaite également sinon il n'y aura pas de gain significatif.

Monsieur le Maire propose :

- De recalibrer le projet de rénovation de l'école et de se focaliser sur l'isolation thermique et le remplacement de la chaudière,
- De demander une étude énergétique, une économie d'énergie de 40 % minimum à l'issue des travaux envisagés permettrait de bénéficier du Fonds Vert.

### ➤ *Entretien des espaces publics*

Monsieur Le Maire propose de mettre en place des opérations d'entretien pour les allées principales du cimetière et les massifs du centre bourg (devant la mairie et sur la place de la salle des fêtes) sur le même modèle que l'opération « Village Propre ».

Les habitants seraient conviés lors d'une demi-journée pour aider à maintenir ces espaces publics en bon état.

Une première édition serait organisée en septembre.

Madame Christelle CHALAYE demande si le relevé des tombes en état d'abandon peut être lancé.

Monsieur Le Maire répond que la procédure est très réglementée et longue, qu'il faut faire appel à un prestataire pour être accompagné dans cette démarche et que cela a été budgété en 2024.

A la demande de Monsieur Yohann MAXIMILIEN sur l'entretien des chemins communaux envahis par les herbes hautes, Monsieur Le Maire répond qu'il va demander à l'agent technique, Monsieur LANOS, d'aller sur place pour voir s'il peut le réaliser lui-même.

### ➤ *Travaux SIEGE 2025*

Comme chaque année, le SIEGE demande un recensement des projets au titre des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Les projets retenus et recensés pour 2025 auprès du SIEGE sont :

- Passage en LED de l'éclairage public au lotissement La Clairière
- Passage en LED de l'éclairage public au lotissement des Bruyères

### ➤ *Réformes Zéro Artificialisation Nette (ZAN), Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR), Trame Verte Bleue et Noire (TVBn)*

Suite aux ateliers organisés par l'EPN le 12 juin 2024, Monsieur le Maire apporte des informations concernant les 3 grands dossiers directement liés à la Transition Ecologique, le Zéro Artificialisation Nette, la Trame Verte Bleue et Noire et les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables nécessitant des échanges avec les communes dans le cadre de l'aménagement du territoire de l'agglomération.

➤ **ZAN** : cette réforme impose la réduction de 50 % des zones constructibles entre 2020 et 2030 puis 50 % entre 2030 et 2040. A l'échelle de l'Agglomération, pour 2030, cela représente environ 148 Ha dont 120 environ ont déjà été consommées. Ainsi il est demandé aux communes de rendre des zones constructibles en non constructibles N (Naturelles) notamment en révisant les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Pour la commune, Monsieur le Maire propose la révision des 3 zones OAP suivantes :

- **1<sup>ère</sup> zone OAP** (le pré, derrière la mairie) : Cette parcelle pourrait être laissée en majorité en zone N en gardant une bande afin de permettre le maintien du projet de construction d'une halle ou autre.
- **2<sup>nde</sup> zone OAP** (2<sup>ème</sup> tranche de constructions du Lotissement Le Champ des Oiseaux) : Au regard des difficultés de vente des dernières parcelles du lotissement, maintien de cette zone en N.
- **3<sup>ème</sup> zone OAP** (le champ « La mare Pasquier ») : Maintien de cette zone OAP.

➤ **TVBn** : Ce projet vise à identifier les zones de circulation des espèces animales et végétales afin de préserver et restaurer un réseau de continuités écologiques. Cette démarche impacte directement les décisions d'aménagement du territoire. Sur la commune, la forêt représente environ 60% de la surface, la circulation des espèces est donc aisée. Cependant un point d'attention et de surveillance à noter, sur la RD74 avant les Grands Baux, où une circulation de crapauds a été mise en évidence.

Dans le cadre de la trame Bleue (milieux aquatiques) Madame Martine LEDANSEUR apporte la précision suivante concernant le projet d'aménagement de la mare située Chemin des Brûlins. Elle a pris attache auprès du propriétaire privé actuel pour envisager la cession à titre gratuit de cette mare au profit de la commune.

➤ **ZAE nR** : Les communes doivent définir les zones propices à l'implantation de projets énergétiques (photovoltaïque en toiture ou au sol, éolien, méthanisation ...) par délibération puis transmission en Préfecture. L'EPN apportera son soutien dans la définition de ces zones.

### ➤ **Réunions LE DOMAINE, LES BOUTONS D'OR et LA CLAIRIÈRE**

Monsieur le Maire fait un résumé des trois réunions des lotissements :

➤ **Le Domaine (Assemblée générale du Syndic des Propriétaires en date du 22/03/2024)** : annonce aux propriétaires de la rétrocession des voiries et espaces verts à la commune. L'entretien des espaces verts était jusqu'alors effectué par quelques propriétaires. En l'absence de volonté de la maintenir, les propriétaires ont décidé de dissoudre l'association syndicale des copropriétaires. La commune va devoir reprendre à sa charge l'entretien des espaces verts.

➤ **Les Boutons d'Or (Assemblée générale de l'ASL en date du 26/04/2024)** : il existe une vraie vie de « quartier ». La création d'un groupe WhatsApp a développé un dynamisme et une entraide entre les habitants.

➤ **La Clairière (réunion « publique » en date du 31/05/2024)** : peu de participants peut-être expliqué par l'arrivée de nouveaux propriétaires ou locataires. Les sujets évoqués se sont articulés autour de la sécurité routière (intérêt des « STOP » à l'entrée du lotissement), du manque de places de stationnement et d'un rappel sur la nécessité d'entretien des espaces verts devant son domicile.

Monsieur Le Maire approuve ces rencontres « de quartier » et encourage leurs renouvellements.

### ➤ **Organisation des élections législatives**

Les élections auront lieu le 30 juin et le 07 juillet 2024 de 8h00 à 18h00. Monsieur le Maire demande aux conseillers disponibles de se positionner sur les différents créneaux pour assurer la tenue du bureau de vote.

### ■ **Questions diverses**

#### **Blason communal**

Monsieur le Maire propose de traiter ce point ultérieurement après avoir pris des renseignements sur les contraintes/obligations éventuelles liées à la création d'un blason.

#### **Sécurité routière**

A la demande de résidents de la Rue Saint Gaud, Monsieur le Maire propose de mettre en place un panneau de limitation de vitesse de « 30 Km/h ». Les membres du Conseil valident cette proposition qui permettrait de réduire la vitesse dans cette rue.

#### **Point Voiries/Déchets**

Martine LEDANSEUR fait un retour de la commission 4 de l'EPN « Voiries/ Déchets » en date du 12/06/2024 :

➤ **Voiries** : Réfection de 3 rues prévues : Rue des Bruyères, Ruelle de l'Eglise et Chemin du Clotel

Le délai d'intervention pour le balayage des rues sera allongé en raison de pannes de camion.

➤ **Déchets** : Si des cartouches de protoxyde d'azote sont trouvées, il faut les déposer en déchetterie car elles nécessitent une filière de traitement spécifique.

Les commandes de composteurs sont toujours possibles, au prix de 30 €, mais il y a encore une liste d'attente.

### **Tour de table :**

Madame Marie-Hélène LEFRANÇOIS, membre titulaire du SIVSL, rappelle la nécessité de désigner un second membre titulaire de ce syndicat pour remplacer Monsieur Franck LE CLEC'H, décédé en mars dernier.

#### **➤ Désignation du 2ème membre titulaire du SIVSL. (n°2024-044)**

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal doivent procéder à la désignation des membres des différentes commissions et syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère.


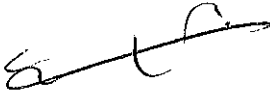
A la suite du décès de Monsieur Franck LE CLEC'H, désigné membre titulaire du SIVSL selon la délibération n° 2020-011, le Conseil Municipal doit procéder à une nouvelle nomination.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Madame Véronique MARIE comme second membre titulaire du SIVSL.

Yohann MAXIMILIEN signale des cas de morsures de chien « sans gravité » heureusement, et demande qu'une information soit publiée sur PanneauPocket rappelant aux propriétaires de chien l'obligation de les maintenir en laisse même en leur présence.

Monsieur Frédéric THEBAUT et Madame Véronique MARIE demandent l'intervention de la mairie auprès de propriétaires dont les haies de clôtures empiètent sur la voie publiques et gênent la visibilité et/ou la circulation piétonne (Sortie des Boutons d'Or et Chemin des Brûlins). Contact auprès des propriétaires désignés sera pris.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heure et sept minutes.

| Le Maire                                                                                             | Le Secrétaire de séance                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Xavier HUBERT<br> | Martine LEDANSEUR<br> |